

(A)MÉNAGER LA SEINE-ET-MARNE

Un référentiel pour le département

Projet de territoire – Chantier 5 :

*« Inventer un modèle de développement propre
à la Seine-et-Marne »*

Congrès des maires du 10 octobre 2014



LE CONTEXTE

1. Le Projet de Territoire départemental

Élaboré en 2010 : une vision concertée pour l'avenir de la Seine-et-Marne qui suggère de construire «*un modèle d'aménagement propre au département*», pour répondre aux défis posés par le développement extrêmement rapide qu'a connu notre territoire au cours des quarante dernières années.

2. Le Grand Paris / le SDRIF

Qui sont les grands projets stratégiques qui impacteront la Seine-et-Marne dans un avenir proche.

3. La réforme des politiques contractuelles

La volonté du Département de proposer une politique de développement territorial déclinant le Projet de Territoire sur 10 territoires de projet.

4. Territoires 2040 (une prospective d'envergure de la DATAR)

Afin d'inscrire la Seine-et-Marne dans les réflexions ambitieuses menées à l'échelle de l'Etat pour imaginer une France plus forte, plus équitable et plus cohérente.

LE RÉFÉRENTIEL

- **POUR QUOI ?**

Pour aider à la conception de **réponses nouvelles** (surtout là où l'ingénierie manque) sur les modalités d'aménagement du territoire seine-et-marnais.

- **POUR QUI ?**

Pour les élus et leurs services, les partenaires institutionnels du Département et les acteurs de l'aménagement afin de partager et d'échanger autour de cette vision.

- **COMMENT ?**

Une invitation, un appel à questionner les pratiques et les modes de faire l'aménagement du territoire ainsi que des propositions pour les faire évoluer.

LE RÉFÉRENTIEL

CE QU'EST LE RÉFÉRENTIEL

- Une aide à l'analyse de situations d'aménagement concrètes et spécifiques
- Un outil pédagogique simple et évolutif
- Un rappel des documents disponibles pour mieux agir
- Un ensemble de recommandations pratiques
- Une présentation des orientations d'aménagement souhaitées par le CG 77
- Une affirmation de nouveaux principes pour faire autrement
- Une invitation à poursuivre l'effort collectif de conception

CE QUE N'EST PAS LE RÉFÉRENTIEL

- Un mode d'emploi pour des projets clé en main
- Un ensemble de normes pour construire et aménager selon un modèle unique seine-et-marnais
- Un énoncé réglementaire ou conditionnel
- Un schéma d'aménagement du territoire

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

LE PARTI PRIS DE L'AUDACE

- Prendre le temps de la réflexion et partager une vision avec les territoires
- Réinterroger les habitudes et les modèles d'aménagement
- Assumer l'innovation, bousculer les anciennes conventions, surprendre.

LE PARTAGE AVEC LES TERRITOIRES

- Travailler inlassablement à la mise en débat du Référentiel, à son enrichissement
- Ce n'est pas LE référentiel mais UN référentiel, point de départ du travail de convergence avec les territoires
- Un chantier ouvert, vivant, revisité en permanence par des thèmes et des enjeux nouveaux

LE RÔLE DU DÉPARTEMENT

- Animer le travail d'élaboration collective
- Veiller à la cohérence aménagiste de ses politiques et de leur territorialisation

EXEMPLE DE FICHES

- **L'identification des spécificités de la Seine-et-Marne à travers 3 approches... :**

La nature (CODE COULEUR VERT)

1. Les espaces agricoles et leur formes productives
2. Les espaces boisés, forestiers et la trame verte
3. Les espaces de l'eau et la trame bleue
4. les lisières et interstices agricoles et forestiers
5. le paysage de la route
6. le paysage des grandes emprises techniques

La proximité (CODE COULEUR ROUGE)

12. Les zones pavillonnaires
13. Les zones d'activité
14. Les plateformes commerciales vers de nouveaux usages
15. Les cœurs historiques vers de nouvelles attractivités
17. Les franges d'agglomération, la ville «légère»
18. les vallées métropolitaines

La mobilité (CODE COULEUR BLEU)

7. les lieux de halte intermodale
8. le quartier de la gare
9. les itinéraires et modes de déplacements actifs
10. le contournement de l'agglomération
11. la traversée du bourg ou du village

- **... en 18 Fiches pratiques**

18 cas pratiques, 18 messages, interpellations, propositions, présentant une vision départementale de l'aménagement.

LES ESPACES AGRICOLES ET LEURS FORMES PRODUCTIVES

Contrairement à l'idée courante, il n'y a pas une mais des agricultures en Seine-et-Marne et la diversification se poursuit, dans et à partir de l'activité proprement dite. L'espace agricole dans toute sa diversité est la marque territoriale de la Seine-et-Marne en Île-de-France. Cet espace n'est pas figé, il évolue avec les structures et les techniques productives. Demain, il évoluera encore, avec les marchés et les circuits de commercialisation, avec les nécessités énergétiques, avec l'exploitation des potentiels variés agro-environnementaux. L'enjeu est de faire converger le projet agricole et les projets locaux en un même projet d'aménagement qui permette à l'agriculture de continuer à jouer un rôle structurant dans les territoires. Dans un département qui continue à s'urbaniser, cette convergence est délicate, mais elle est cruciale. Il faut s'éloigner de l'opposition entre monde urbain et monde agricole, dès lors que les deux partagent durablement le même territoire.



BONNE PRATIQUE

Commune de Barjac (90)
Développement d'une agriculture biologique, circuits courts

Pour conforter son espace agricole productif, la commune de Barjac (1401 hab.) a réalisé plusieurs projets agricoles et engagé un travail d'amélioration agro-environnementale du lieu. En partenariat avec la Foncière Terre de lien et la Chambre d'agriculture du Gard, la commune a développé une agriculture biologique sur 10 ha de landes, 10 ha de prés et 100 ha de terres labourables, par une rotation des cultures. Les premiers résultats ont permis l'approvisionnement de la cuisine centrale municipale pour 250 repas biologiques quotidiens et l'installation de 3 jeunes couples de nouveaux agriculteurs.



Interpeller

CONSTATS, ENJEUX, ANTICIPATIONS

- > La taille moyenne des exploitations continue d'augmenter (140 hectares, soit 2 fois la moyenne nationale).
- > La production céréalière occupe les deux tiers de la SAU.
- > 14 % des exploitations pratiquent les circuits courts, 12 % diversifient leurs activités (accueil, loisirs, transformation de produits, énergie, ...) et témoignent du développement de ces deux dynamiques.

Proposer

OBJECTIFS, NOUVEAUX PRINCIPES, INNOVATIONS

- > Conforter l'espace agricole productif, par des zonages et des limites robustes (voir fiche 4), mais aussi par des opérations de compensation lors des pertes de SAU, en réimplantant l'agriculture sous des formes adaptées dans les espaces urbains de faible densité.
- > Imaginer, expérimenter, développer de nouvelles opérations d'aménagement qui combinent les vocations agricoles avec d'autres activités, comme les « démarches agri-urbaines », ou qui renforcent les capacités propres de l'agriculture.
- > Favoriser la diversification des fonctions de la ferme et de son site d'exploitation et le cas échéant accompagner la mutation vers de nouveaux usages (habitations, services, production énergétique, tourisme, ...).
- > Tisser la trame des lisières agricoles et des réseaux de circulation, en lien avec les autres usages et fonctions possibles (voir fiches 9 et 4) pour faciliter le travail agricole tout en tolérant les autres pratiques (activités récréatives, mobilités actives, gestion environnementale).

FAIRE VIVRE

PAR DES USAGES MULTIPLES, LES ÉTENDUES AGRICOLES ET PAYSAGÈRES ET LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

CONCEPTION DE ZONE D'AMÉNAGEMENT AGRICOLE EN RELATION AVEC LES TERRES EXPLOITÉES
mutualisation des outils et ressources (unité de méthanisation, silo, grange, bassin de dépollution...)

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
champs éoliens

DÉMARCHE AGRI-URBAINE
logements/serres/jardins familiaux/
fonctionnant en complémentarité énergétique



DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ET DES ESPACES DE LA FERME
vente directe, cueillette, intégration des énergies renouvelables (photovoltaïque en toiture des hangars, biomasse, etc.), développement des filières de matériaux bio-sourcés, agroforesterie ...

PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES, MARAÎCHAGE

VALORISATION DES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES
haies arborées, arbustives et champêtres aux différentes fonctions : (brise-vent, habitat, circulation et diversification des espèces dans l'espace agricole), cheminements piétons-vélos...

RECONVERSION DU PATRIMOINE BÂTI AGRO-INDUSTRIEL

MUTUALISATION DES VOIES DE CIRCULATION
prise en compte des circulations agricoles et parcours cyclables et piétonniers

Diffusion et animation

- En promouvant et partageant le Référentiel auprès des élus et leurs services, des membres du Conseil participatif...
- En animant le réseau des professionnels de l'aménagement autour du Référentiel : aménageurs, maitres d'œuvre, promoteurs etc...

Mise en œuvre du Référentiel

- En consolidant les avis du CG 77 sur les documents d'urbanisme
- En accompagnement du processus d'identification des actions par territoire de projet : lien avec la politique contractuelle du Conseil général
- En appliquant le Référentiel sur les territoires au travers d'ateliers pratiques (comme sur la commune de Flagy)